

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0848_AL_RD27_DOUCIER

Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 27 juin 2022 par laquelle Monsieur Safak KAMAN, demeurant 975 rue des trois lacs à DOUCIER, sollicite l'alignement de la Route Départementale n°27, au droit de la parcelle cadastrée 76, située au 975 rue des trois lacs, PR 17+0135 - Commune de DOUCIER en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU le plan d'alignement approuvé le 21 Août 1907
- VU la consultation du Maire en date du 1^{er} août 2022

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

L'alignement de la route départementale n° 27 au droit de la parcelle susvisée est défini par une ligne reliant les points n°16 à n°18 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté, ceci conformément au plan d'alignement susvisé.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme

prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

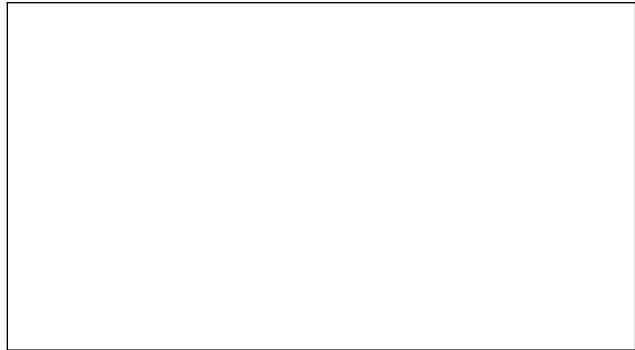
Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David BP28 39301 CHAMPAGNOLE CEDEX

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le
Visa, signature et cachet



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de DOUCIER pour informations
L'ARD pour classement

Clerc Christelle

Envoyé en préfecture le 25/08/2022
Reçu en préfecture le 25/08/2022
Affiché le 25-08-2022
ID : 039-223900010-20220824-ARR_2022_0848-AR

ARD CHAMPAGNOLE

De: Şafak Kaman <safakd.kaman@gmail.com>
Envoyé: lundi 27 juin 2022 11:14
À: Agence routiere Champagnole
Objet: Demande d'alignement
Pièces jointes: DOC190522-19052022092638.pdf; IMG_1645.jpg

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe ma demande concernant l'alignement de ma maison (parcelle 76) ainsi que le plan du cadastre.

Cordialement,

Safak KAMAN

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Envoyé en préfecture le 25/08/2022

Reçu en préfecture le 25/08/2022

Affiché le 25-08-2022

ID : 039-223900010-20220824-ARR_2022_0848-AR

DECLARANT

NOM Prénom ou DENOMINATION PERSONNE MORALE KANAN Safak	TELEPHONE 06 76 02 28 07
SI PERSONNE MORALE, NOM Prénom DU REPRESENTANT LEGAL OU STATUTAIRE	MAIL SAFAKO.KANAN @ GMAIL.COM
ADRESSE 875 rue des trois lacs 39130 DOUCIER	

TERRAIN

ADRESSE du TERRAIN (numéro, voie ou lieu-dit, code postal et bureau distributeur) 875 Rue des trois lacs 39130 DOUCIER	NOM et ADRESSE du PROPRIETAIRE du TERRAIN (s'il est autre que le déclarant)
Indiquer la voie concernée et la position Route Départementale n° D27	
<input checked="" type="checkbox"/> En agglomération <input type="checkbox"/> Hors agglomération	

PROJET

ANTERIORITE EVENTUELLE		DATE ET DUREE	
Si le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration de travaux ou d'une demande de permis de construire, indiquez ci-dessous son numéro :		Date de début des travaux :	
		Durée (en jours) :	
NATURE DE LA DEMANDE (cocher la case)		NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET (cocher la case et compléter)	
<input type="checkbox"/> Permission de voirie	<input type="checkbox"/> Branchement réseau :		
<input type="checkbox"/> Permission de stationnement	<input type="checkbox"/> Création ou renforcement réseau :		
<input checked="" type="checkbox"/> Alignement sans travaux	<input type="checkbox"/> Equipements hors sols (bordures, clôture...) :		
<input type="checkbox"/> Alignement avec travaux	<input type="checkbox"/> Création accès (busage, portail ...) :		
<input type="checkbox"/> Clôtures	<input type="checkbox"/> Autre :		
ENTREPRISE AGISSANT POUR VOTRE COMPTE (éventuellement)			
NOM de l'entreprise :		Adresse :	

Dans tous les cas, joindre le plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5000 et 1/25000 de format 21 x 29,7 cm comportant : l'orientation, les voies de desserte avec l'indication de leur dénomination, les points de repère permettant de localiser le terrain (un extrait du plan d'occupation des sols de la commune ou le plan du tableau d'assemblage cadastral peut être utilisé).

Le cas échéant, plan des travaux à édifier à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500 comportant :

- l'orientation
- l'implantation des clôtures le cas échéant, chacune figurée différemment
- la localisation schématique des équipements publics existants, desservant le terrain et les constructions (voirie, accès, eau, assainissement, électricité, gaz) ; à défaut d'équipements publics, indiquer les équipements privés prévus.
- le croquis des travaux.

AVIS DU MAIRE :

NOM Prénom :

date et signature

KANAN Safak
27/06/2022
